

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la  
**cgtp**  
pénitentiaire  
[www.ugsp-cgt.org](http://www.ugsp-cgt.org)

20 octobre 2011

**Ensemble**

**changeons**

**la donne**



CAP PERSONNELS **DE SURVEILLANCE**

## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi l'instance compétente en matière disciplinaire (commission de discipline).

Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une instance extrêmement importante dans la vie professionnelle des agents.



## LES ELUS CGT EN COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES



→ Militants de terrain, les élus CGT agissent avec les personnels pour améliorer leur carrière et leurs conditions de travail. Nos élus, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.

→ La CGT dénonce les pratiques syndicales qui consistent à avantager certains du fait de leur appartenance syndicale, au détriment des autres. C'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à la détermination de critères les plus équitables possibles et à leur clarté. Représenter loyalement les collègues consiste à veiller au respect de critères et non pas à privilégier certains. Cette fonction n'exclut bien évidemment pas l'examen le plus objectif possible de situations particulières.

→ En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP comme ailleurs, nous luttons pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.

## UNE PRÉSENCE COMBATIVE POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS



### Reconsidérer le métier des personnels de surveillance

- ✓ Par le passage en catégorie B et l'obtention d'une grille indiciaire unique pour le corps d'encadrement et d'application.
- ✓ Par la responsabilisation des personnels : associer les personnels de surveillance dans les prises de décisions du processus pénal et pénitentiaire, dans la gestion quotidienne des personnes incarcérées.
- ✓ Par un retour de la sécurité extérieure par les services de police et de gendarmerie.
- ✓ Par la mise en place d'une formation initiale de qualité et par une intégration de la formation continue dans le service des agents, afin de leur permettre une évolution de carrière en adéquation avec leur volonté.
- ✓ Par la titularisation des vacataires et contractuels.

### Donner plus de sens au travail

- ✓ En instaurant le travail en équipes pluridisciplinaires.
- ✓ En participant pleinement aux missions de réinsertion.
- ✓ En développant la responsabilité et l'autonomie des surveillants dans l'exercice de leurs fonctions.

### Combattre

- ✓ Le statut spécial avilissant, qui entre autres ne nous donne pas le

droit de grève et n'assure pas les droits à la défense pour les agents sanctionnés.

- ✓ La militarisation de l'administration, l'infantilisation des agents, la répression dont sont victimes les personnels.
- ✓ La politique pénale du tout carcéral.
- ✓ Le phénomène de surpopulation pénale qui affecte les conditions de travail et de santé.
- ✓ La privatisation des prisons : remise en cause des missions publiques pénitentiaires, des emplois publics et des statuts.
- ✓ Le principe de la mise en place de la réserve civile.

### Changer les conditions de travail

- ✓ En développant la sécurité active par l'augmentation des effectifs et une formation initiale, continue et appropriée.
- ✓ En réclamant des moyens techniques de sécurité fonctionnels et modernes.
- ✓ En exigeant le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- ✓ En garantissant la prise en charge de la santé au travail des personnels.
- ✓ En abrogeant le décompte annuel du temps de travail par une application des 35 heures hebdomadaires et des 32 heures, ainsi que la suppression de la boule dynamique.

- ✓ En obtenant la consultation systématique pour la gestion des personnels par le biais des organisations syndicales et de la prise en compte de la décision majoritaire.
- ✓ En réclamant des moyens vestimentaires, fonctionnels, confortables et modernes.

### Obtenir rapidement

- ✓ Des effectifs supplémentaires par le biais de concours et recrutements statutaires.
- ✓ De nouvelles négociations pour l'obtention de la catégorie B pour les personnels de surveillance.
- ✓ L'intégration de L'ISS dans le traitement de base.
- ✓ La transformation de L'ICP en point d'indice équivalent à un treizième mois.
- ✓ Le doublement des indemnités de nuit, de dimanche, de jours fériés et d'astreinte.
- ✓ L'augmentation du TCCBS — taux de calcul pour la compensation des besoins de service. Le taux permet de calculer les besoins en personnel de surveillance dans un établissement en fonction des absences prévisibles (ex. : congés maladies, congés annuels, congés maternités, formation disponibilité, etc.)
- ✓ Le retour de l'âge d'ouverture du droit à la retraite à 50 ans à taux plein, l'amélioration de la bonification (1/5<sup>e</sup>), l'abrogation de la décote.

## BILAN DES ÉLUS CGT

Lors de notre dernier mandat, nous avons fait la preuve que ce que nous défendons, à la CAP des personnels de surveillance, c'est l'application des textes, dans l'intérêt des agents, pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Nous défendons un traitement équitable de toutes les situations. Par exemple, concernant l'avancement, nous sommes les seuls à défendre la prise en compte unique de l'ancienneté. Concernant la mobilité, nous continuons à défendre la prise en compte de l'ancienneté sauf pour les agents qui ont des situations sociales particulières ou qui bénéficient d'un rapprochement de conjoints.

**LE 20 OCTOBRE 2011  
CHANGEONS LA DONNE  
TOUS ENSEMBLE  
VOTONS POUR**



**POUR VOTER CGT,  
VOUS DEVREZ VOTER  
POUR LA LISTE SOUTENUE  
PAR LE SIGLE :  
LA CGT PÉNITENTIAIRE**

## LA CGT LA FORCE SYNDICALE

Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour la première organisation syndicale dans le secteur privé et dans l'ensemble de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière). C'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.

## VOTER CGT POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

La CGT avec vous, dans vos établissements et services, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix. Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs du service public qu'elle porte haut et fort. Vous lui donnerez plus de moyens pour lutter pour l'emploi, pour des revalorisations statutaires, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense d'orientations progressistes.

### SURVEILLANTS

1	Soirim ABDALLAH	MA Villepinte
2	Emmanuel LECLERQ	MA Douai
3	Netty FIARY	MA Fleury
4	Samuel GAUTHIER	CP Nantes
5	Khalid BELYAMANI	CP Marseille
6	Didier TOI	CP Baie-Mahault
7	Bruno PILLET	MA Gueret
8	Sébastien JONET	MA Reims

### BRIGADIERS

1	Patrick ROUCH	CD Muret
2	Alfred SAREK	MA Sarreguemines
3	Laurent MARAVAL	MA St-Etienne
4	Stéphane QUINTIN	CP Perpignan
5	Eric LEMOINE	CP Vezin-le-Coquet
6	Jean-Robert DEHAIES	CP Le Port
7	Christophe SCHEFFER	MA Privas
8	Jean Marc BOUCARUT	CD Tarascon

### PREMIERS SURVEILLANTS

1	Eric CHAFI	CP St Denis
2	Yvan BRUN	MA St Etienne
3	Stéphane BLOT	MA Chambéry
4	Daniel MUNICH	MA Sarreguemines
5	Thierry COLIN	CP Nantes
6	Nathalie MARCHAL	MC St Martin de Ré

### MAJORS

1	Solange DUMONT	CD Bedenac
2	Philippe CHARLIER	CP Metz
3	Bertrand ARNOUD	CD Roanne
4	David LANGLOIS	CP Vezin-le-Coquet

**LE 20 OCTOBRE 2011**  
**CHANGEONS LA DONNE**  
**TOUS ENSEMBLE**  
**VOTONS POUR**



**POUR VOTER CGT,  
VOUS DEVREZ VOTER  
POUR LA LISTE  
SOUTENUE PAR LE SIGLE :  
LA CGT PÉNITENTIAIRE**